Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071214-05\_06\_08\_CG-DE

de l'Assemblée

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007

Publication: 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général

Par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif

N° CG 2008 I - 5° 66 Séance du 1 4 EEC. 2007



Communication au Conseil Général

## RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DES S.E.M.

Le Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU La délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU La Loi nº 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,
- VU L'article 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'examen annuel des comptes des S.E.M. par les Collectivités Territoriales,
- VU Le rapport du Président du Conseil Général,
- VU L'avis de la Commission de l'Administration générale en date du 22 novembre 2007,
- > Donne acte au Président de la communication relative au rapport annuel de fonctionnement des S.E.M.

Charles BUTTNER

LE PRESIDENT